

Arrondissement de Péronne

Mairie de LE RONSSOY 
80740

Canton de Péronne

Téléphone et Télécopie
03.22.86.63.09**COMMUNE DE LE RONSSOY**

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 11.03.2024

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION
POUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 6 (RD6)****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LE RONSSOY**

- *Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 et R23,*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2215-5,*
- *Vu la demande de l'Entreprise EUROVIA en date du 11 Mars 2024 ;*
- *Considérant que les travaux sur la RD6 nécessitent une réglementation particulière, afin d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers de la voie ;*
- *Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation dans la Rue Charles de Gaulle ;*

Arrête

ARTICLE 1^{er} : À compter du Lundi 18 Mars 2024, la circulation sera temporairement réglementée et ce, pour toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera interdite dans la Rue Charles de Gaulle.

ARTICLE 3 : En raison des restrictions qui précèdent, une déviation sera mise en place :

- Vers Sainte-Émilie si vous venez de Roisel ;
- Vers Épehy si vous venez de Bellicourt.

ARTICLE 4 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la Commune, par l'Entreprise chargée du chantier.

La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

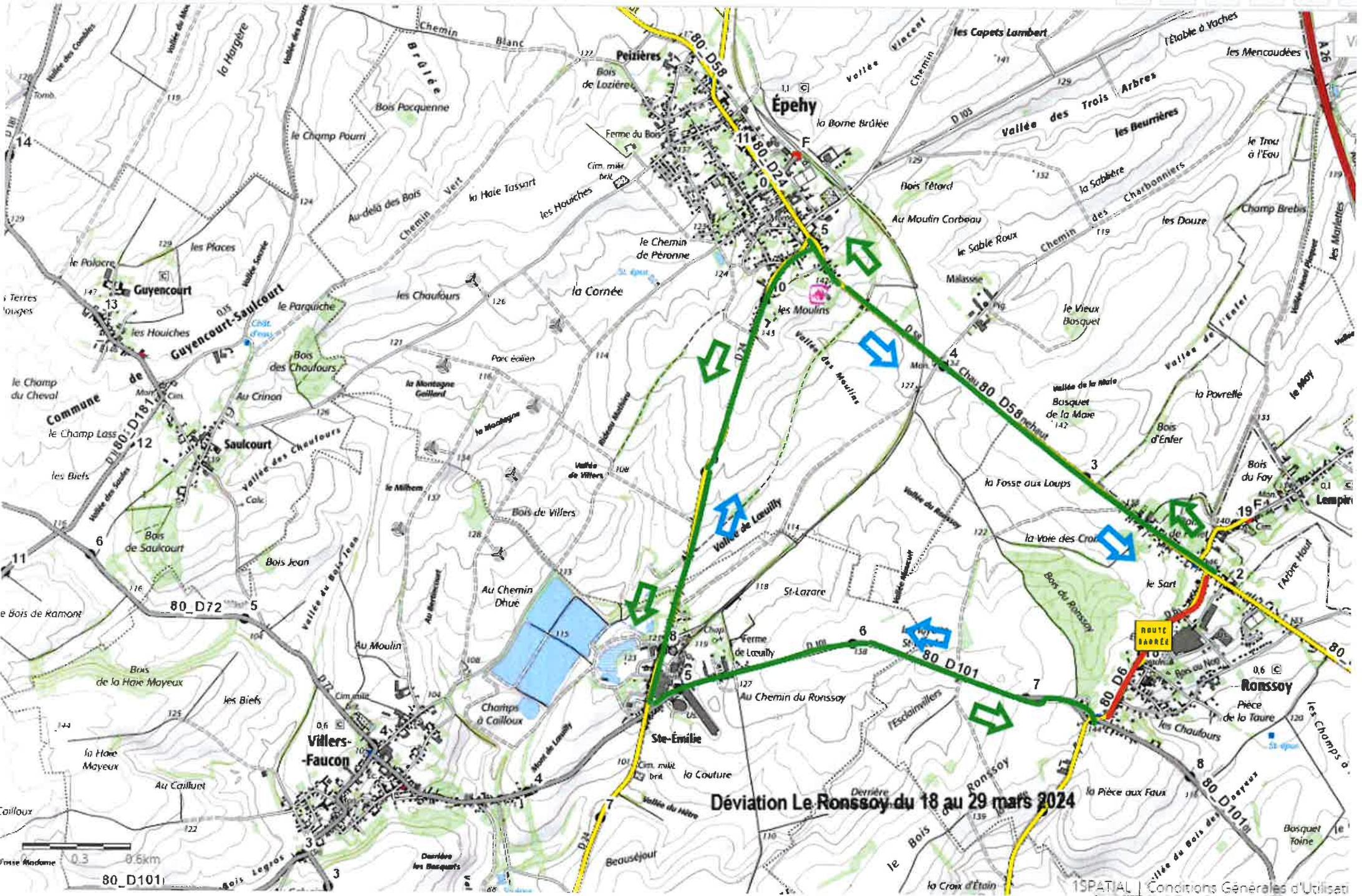
ARTICLE 5 : Le Directeur Départementale de l'Équipement de la Somme, le Maire de Le Ronssoy, l'Entreprise chargée des travaux, le Commandant de Groupement de Gendarmerie de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Ronssoy, le 11 Mars 2024



Le Maire,


Michel BRAY



Déviation Le Ronssoy du 18 au 29 mars 2024